

Unités constitutives du référentiel de certification

Annexe I de l'arrêté du 25 février 2005 modifiée par l'arrêté du 22 novembre 2007

Unités professionnelles

Unité U1 – prise en charge de l'enfant à domicile

C	Compétences	Savoirs technologiques associés			
		S1	S2	S3	S4
C1.2	Identifier les besoins de l'enfant	X	X	X	X
C2.5	S'adapter à une situation non prévue	X	X	X	X
C3.5	Assurer les soins d'hygiène corporelle, le confort de l'enfant	X	X		X
C3.6	Assurer la prévention et la sécurité	X	X		X
C3.7	Contribuer au développement et à la socialisation de l'enfant	X	X	X	

S1 – sciences médico-sociales

S2 – biologie générale et appliquée

S3 – nutrition - alimentation

S4 – technologie

Unité U2 – accompagnement éducatif de l'enfant

C	Compétences	Savoirs technologiques associés			
		S1	S2	S3	S4
C1.1	Traiter des informations à caractère professionnel	X	X		X
C1.2	Identifier les besoins de l'enfant	X	X		
C2.1	Organiser les activités de l'enfant				
C2.2	Organiser un programme de travail				X
C3.1	Installer et sécuriser les espaces de vie de l'enfant				
C3.2	Aménager des espaces d'activités collectives	X	X		X
C3.7	Contribuer au développement et à la socialisation de l'enfant	X	X		
C4.1	Établir des relations professionnelles				
C4.2	S'intégrer dans une équipe	X			

S1 – sciences médico-sociales

S2 – biologie générale et appliquée

S4 – technologie

Unité U3 – techniques de services à l'utilisateur

C	Compétences	Savoirs technologiques associés			
		S1	S2	S3	S4
C2.3	Gérer un poste de travail				X
C2.4	Gérer les stocks de produits et de matériels				X
C3.3	Entretien des locaux et des équipements				X
C3.4	Préparer et servir des collations et repas			X	X
C3.8	Contrôler la qualité du travail effectué			X	X

S3 – Nutrition - alimentation

S4 – Technologie

Unités générales

UG1 – français et histoire-géographie

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 26 juin 2002 (BO hors série n° 5 du 29 août 2002).

UG2 – mathématiques – sciences

L'unité comprend l'ensemble des objectifs et compétences établis par l'arrêté du 26 juin 2002 (BO hors série n° 5 du 29 août 2002).

UG3 – éducation physique et sportive

L'unité comprend l'ensemble des objectifs, connaissances et compétences établis par l'arrêté du 10 février 2009 (BO spécial n° 2 du 19 février 2009).